

**DEMI-ECHANGEUR NORD  
ENTRE LA RD91 ET LA RN286  
SUR LA VILLE DE VERSAILLES**

**BILAN DE LA CONCERTATION L300-2  
(20 juin au 16 Juillet 2005)**

## **1. OBJECTIF DU MAÎTRE D' OUVRAGE**

La saturation aux heures de pointe du demi-échangeur nord entre la RN 286 et la RD 91 provoquait une retenue de véhicules sur la RN 286 jusqu'à la mise en place d'un carrefour à feux provisoires qui a permis de réduire sensiblement ce dysfonctionnement. Une solution définitive permettant de répondre aux risques de chocs induits par l'arrêt des véhicules sur la voie lente de la RN286 ainsi qu'à l'augmentation prévisible du trafic doit être étudiée et mise en œuvre à brève échéance.

Ainsi, par décision en date du 17 décembre 2001, la Direction des Routes du ministère de l'équipement a commandé à la DDE 78 l'élaboration de l'étude préliminaire de l'opération d'aménagement du demi-échangeur nord entre la RN 286 et la RD 91. Cette étude a donné lieu à de nombreux compléments qui ont dépassé assez largement le niveau de précision nécessaire habituellement pour définir le parti d'aménagement à retenir. En effet, les contraintes d'emprises et la configuration et le fonctionnement de l'échangeur actuel ont nécessité des approfondissements sur le plan du trafic, de l'insertion environnementale, de la géométrie, de la signalisation, de la géotechnique et de l'assainissement.

Ainsi, à l'issue de la concertation des administrations et des élus concernés, puis des usagers, des riverains et des associations (objet de la présente phase de concertation L300-2), l'objectif est d'arrêter une solution dans ses principales caractéristiques techniques et de proposer un choix en faveur d'un aménagement qui donnera lieu ensuite à une enquête publique de type « Bouchardeau » prévue par la loi 83-630 du 12 juillet 1983.

## **2. Présentation de l'opération**

### **a) Situation**

L'échangeur entre la RN286 et la RD91 est situé sur la commune de Versailles, entre la ville historique et le quartier de Satory. Dans ce secteur, la RN286 constitue une limite entre le plateau de Satory au Sud occupé par des installations militaires, et la forêt domaniale au Nord, zone végétale de transition avec l'agglomération versaillaise.

### **b) Fonctionnalité**

Cet échangeur permet d'assurer les mouvements entre :

- la RN286 (supportant environ 100 000 vh/j) qui prolonge l'autoroute A86 vers l'Ouest depuis le Pont Colbert jusqu'à l'échangeur A12/RN12. Elle permet les liaisons entre Créteil, Versailles, St-Quentin-en-Yvelines et s'inscrit dans une liaison de contournement de l'agglomération parisienne (Lyon – Rouen). Les travaux de mise à 2 x 3 voies de la RN286 viennent de s'achever ;
- la RD91 (supportant environ 20 000 vh/j) qui relie Versailles à Guyancourt puis Dampierre et permet la desserte du Sud-Est de St-Quentin-en-Yvelines. La RD91 est à 2 x 1 voie au Nord de la RN286 et à 2 x 2 voies au Sud jusqu'à Montigny.

Cet échangeur constitue l'un des points d'entrée principaux de l'agglomération versaillaise en assurant la desserte des quartiers historiques de Versailles (sortie Versailles-Château), mais également celle du quartier de Satory, et au-delà, de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines.

### **c) État actuel**

Dans le cadre de la mise à 2x3 voies de la RN286 dont les travaux viennent de s'achever, le demi-échangeur Sud a été aménagé, en revanche, les deux bretelles RN286/RD91 au Nord ainsi que les carrefours avec la RD91 ont été conservés en l'état.

Le demi échangeur Nord est composé de 2 carrefours plans à feux sur la RD 91. Un carrefour en « T » permet l'échange entre la bretelle de sortie RN 286 et la RD 91 vers Guyancourt et Versailles (voie d'insertion). Un tourne-à-gauche permet l'échange entre la RD91 venant de Guyancourt et la RN 286 en direction de Dreux par l'intermédiaire de la bretelle Versailles – Dreux. Ce tourne-à-gauche prend naissance à la sortie de l'ouvrage d'art. Une « raquette » permet le demi-tour des véhicules venant de Guyancourt.

Cet échangeur connaît actuellement un problème de saturation du trafic aux heures de pointe qui se traduit par une remontée de queue observée sur la voie lente de la

RN286 dans le sens Créteil - Dreux. Des feux provisoires ont été installés et permettent de réduire momentanément ce dysfonctionnement, mais eu égard au trafic constaté et aux enjeux de sécurité, un aménagement définitif doit rapidement succéder à ce dispositif temporaire.

#### **d) Enjeux et contraintes**

Le futur aménagement du demi-échangeur doit répondre au problème de sécurité, de fluidité du trafic et d'insertion dans l'environnement.

L'échangeur actuel s'inscrit dans un site remarquable, en particulier du fait du périmètre de protection du château de Versailles et de la proximité d'un espace boisé faisant partie de la forêt domaniale de Versailles. La nécessité de préserver l'espace disponible est donc une contrainte forte.

L'ouvrage d'art de franchissement de la RD91 par la RN286 vient d'être réalisé dans le cadre de l'élargissement à 2 x 3 voies de la RN286. Il n'est donc pas prévu de modifier sa structure. Seuls les perrés pourront être adaptés, les piliers centraux devront être conservés en l'état.

#### **e) Montant**

L'opération est inscrite pour un montant de 7,62 M€ (soit 50 MF) au XIIème contrat de plan Etat-Région, dont 3,05 M€ (soit 20 MF) de financement du conseil général des Yvelines.

## **2. Les études préliminaires**

Les études préliminaires ont débuté en 2003 et se sont terminées en 2005. Cette durée relativement longue s'explique par la position de l'échangeur situé dans un site contraint et sensible ; ce qui a nécessité de pousser les études jusqu'à un stade très avancé (de niveau d'avant-projet-sommaire).

Les études ont été conduites de façon à limiter au maximum les emprises supplémentaires sur la forêt tout en respectant les minima imposés quant à la géométrie routière afin d'assurer les conditions de sécurité et de visibilité pour les usagers. De nombreuses solutions techniques ont été étudiées pouvant être regroupées en 3 familles d'aménagement :

- carrefour à feux (situation actuelle, améliorations, aménagement nouveau),
- giratoire plan,
- giratoire dénivelé.

Les solutions dénivelées ont été abandonnées car la nécessité de garder des distances de sécurité et de visibilité conduisait à des emprises trop importantes sur la forêt.

Trois variantes ont été approfondies (cf. vue en plan en annexe)

- Variante 0 améliorée : modification de la durée des cycles en optimisant les voies. Cette solution a l'avantage de ne nécessiter aucune emprise supplémentaire mais a l'inconvénient de saturer en trafic à court terme.
- Variante 1 : giratoire plan avec création d'une collectrice Créteil->Guyancourt. Cette solution nécessite une emprise sur la forêt d'environ 1,7 hectares mais présentera une saturation à long terme avec des remontées sur les branches Créteil->Guyancourt, Versailles->Dreux et sur la RN286. Cette variante ne répond donc pas au problème de sécurité lié à la saturation de l'échangeur.
- Variante 1 bis : giratoire plan avec création d'une collectrice Créteil->Guyancourt et d'un « shunt » Versailles->Dreux hors giratoire. Cette solution nécessite une emprise sur la forêt d'environ 2,5 hectares mais a l'avantage de ne pas présenter de saturation contrairement à la variante 1.

### **3. Concertation du 20 Juin au 16 Juillet 2005**

#### **a) Objectif de la concertation**

L'objectif de cette concertation est de recueillir l'avis du public sur l'opportunité de l'opération ainsi que sur les caractéristiques de la solution d'aménagement proposée. Le maître d'ouvrage pourra ainsi tenir compte des remarques qui auront été émises lors de cette concertation pour la suite des études.

A cet effet, le dossier de présentation mis à la disposition du public rappelait les éléments du diagnostic de la situation existante et du site, les principales caractéristiques des variantes étudiées, et les raisons qui conduisent le maître d'ouvrage à privilégier la solution d'aménagement de type giratoire plan avec création d'une collectrice Créteil→Guyancourt et d'un « shunt » Versailles→Dreux hors giratoire (variante 1bis).

#### **b) Modalités**

- *Réunions préparatoires et délibérations*

Préalablement à la concertation, les modalités de communication ont été définies conjointement entre la mairie de Versailles et la DDE.

En date du 19 mai 2005, le conseil municipal a ainsi délibéré sur les modalités suivantes lors de la concertation :

- Mise à disposition de dépliants dans les lieux publics de la ville de Versailles (Mairie, annexe,...), présentant le projet et annonçant le lieu de l'exposition,
- Mise à disposition d'un dossier de synthèse et de panneaux d'exposition (issus du dossier technique des études préliminaires) à l'hôtel de ville de Versailles,
- Mise en ligne d'une page internet présentant l'opération projet (base du dépliant) sur le site de la DDE des Yvelines avec un lien rajouté sur le site de la ville de Versailles.

- *Annonce de la concertation*

Un communiqué de presse a été publié dans les Nouvelles de Versailles (édition du 29 juin 2005) et dans le magazine de la ville de Versailles (édition juillet-août 2005) annonçant la concertation sur le projet d'aménagement de l'échangeur nord entre la RN286 et la RD91.

- *Dossiers, expositions et registres en mairie*

Dans le hall d'accueil de l'Hôtel de ville de Versailles, ont été mis à disposition du public un dossier de synthèse, des panneaux d'exposition et des dépliants. Un cahier d'observations était à la disposition du public désirant faire des remarques.

- *Site Internet*

Une page présentant le projet a été créée sur le site internet de la DDE des Yvelines (à base de pages « scannées du dépliant »). Un lien a été rajouté sur le site de la ville de Versailles et sur la page d'accueil de la DDE annonçant la concertation.

- *Réunion*

A la demande M FONTAINE (maire adjoint de Versailles chargé de la voirie et des déplacements), une réunion de présentation du projet a également eu lieu le 27 Juin dans les locaux de la mairie (voir compte rendu de la réunion en annexe). Cette réunion a permis au maître d'ouvrage de présenter l'opération, de rappeler le contexte des études et les objectifs de la concertation.

### c) Remarques recueillies

Toutes les remarques recueillies lors de cette concertation figurent en annexe. Les observations portées sur le cahier d'observations sont au nombre de dix. Certaines associations ont notamment envoyé copie de leurs remarques à Monsieur le Préfet des Yvelines

Les thèmes développés dans les registres et les messages sont répertoriés ci-dessous :

<b>Observations</b>	<b>Nombre</b>
<b><i>Observations visant à améliorer le projet en limitant les emprises forestières :</i></b>	
Nécessiter de préserver les emprises forestières	5
Demande de réalisation d'un giratoire au sud sur les emprises militaires du camp de Satory	5
Préservation de la vue du château à maintenir	3
Proposition d'un carrefour limité aux emprises existant au nord	2
Pas hostile au projet mais avec des améliorations	2
Proposition d'un carrefour situé sous la RN286	1
<b><i>Observations qui portent sur des compléments à apporter :</i></b>	
Demande de passage pour les cyclistes	3
Problème de compréhension sur les emprises nécessaires au projet	3
Améliorer les transports en commun	2
<b><i>Observations qui s'opposent au projet :</i></b>	
Opposition formelle au projet d'aménagement	3
Pas de justification du projet car saturation du trafic inévitable	2
Le giratoire favorise le trafic automobile	2
Ne pas limiter le projet à un demi-échangeur car pas viable à moyen terme en regard de l'accroissement du trafic	1
<b><i>Divers :</i></b>	
Contradiction entre les emprises forestières nécessaires au projet et les engagements pris lors de la DUP sur la RN286	2
Manque de cohérence par rapport au développement durable et la destruction des emprises forestières classées	1
Rappel de l'engagement de M PINTE de refuser un projet qui ne respecterait pas l'environnement	1
Remarques sur le cahier à spirales du registre (confusion entre enquête publique et concertation L300-2 ?)	1
Insuffisance des renseignements fournis lors de la concertation (confusion entre enquête publique et concertation L300-2 ?)	1

Les remarques recueillies lors de la réunion du 27 juin recourent les observations ci-dessous ; notamment quant à la nécessité de préserver l'environnement, de placer l'échangeur sous la RN286 pour préserver la vue du château. Des inquiétudes

particulières sur l'assainissement, sur l'éclairage, sur l'impact sonore dans le quartier de Saint Louis ont été évoquées.

#### **4. Bilan**

Malgré le faible nombre des observations émises à l'occasion de cette concertation, le contenu de ces observations démontre un intérêt certain pour l'opération.

La mobilisation individuelle des personnes a été limitée alors que celles des associations a été plus importante : sur 10 observations consignées sur le registre, 3 seulement émanent de particuliers et 7 d'associations.

En ce qui concerne les thèmes abordés, outre ceux qui portent sur le contexte de la concertation (cohérence avec la DUP de la mise à 2 x 3 voies de la RN286, contenu du dossier de présentation, modalités de recueil des observations) on peut distinguer :

- les observations visant à améliorer l'aménagement proposé, en limitant son emprise sur la forêt (thème majoritairement abordé) avec le cas échéant des propositions de solutions alternatives au Sud ou sous la RN286, en maintenant les arbres de la lisière existante et en préservant l'impact sur la co-visibilité avec le château ;
- les observations qui portent sur des compléments à apporter à l'aménagement : développement des transports en commun, circulation des cyclistes ;
- les observations, en faible nombre, s'opposant au principe même de l'opération privilégiant le recours exclusif au développement des transports collectifs ;
- enfin 3 observations remettent en cause les caractéristiques de l'aménagement proposé pour des raisons fonctionnelles parce qu'il ne répondrait pas à l'augmentation prévisible du trafic.

Ainsi, la majorité des personnes physiques ou morales qui se sont exprimées, ne s'oppose pas au projet mais souhaite une amélioration de ses caractéristiques en vue de préserver la forêt et la vue à partir du château de Versailles. Cette préoccupation générale rejoint celles exprimées lors de la réunion du 27 juin 2005 à la mairie de Versailles qui ont élargi les thèmes abordés aux questions relatives à l'éclairage, au bruit et à l'assainissement.

## **5. Pièces Jointes**

- Dépliant,
- Copie du dossier de synthèse,
- Copie du cahier de registres,
- Articles de presse publiés pour la concertation